

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
Herausgeber: Visarte Schweiz
Band: - (1906)
Heft: 63

Vereinsnachrichten: Procès-verbal de l'assemblée générale de la Société des peintres,
Sculpteurs et architectes suisses, tenue à l'Enge intérieure à Berne,
le dimanche 7 octobre 1906

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Procès-verbal

de l'assemblée générale de la Société des Peintres, Sculpteurs et Architectes Suisses, tenue à l'Enge intérieure
à Berne,
le dimanche 7 octobre 1906.

Présidence de M. Max Girardet, président central.

La séance commence à 10 $\frac{1}{2}$. — Présents 72 membres.

Après avoir souhaité la bienvenue aux participants et avoir fait appel à leur indulgence pour la date tardive à laquelle a lieu l'assemblée générale, le président donne la parole à M. les rapporteurs de l'assemblée des délégués.

Après avoir entendu le rapport en français, très remarqué, de Monsieur Poetzsch et celui de Monsieur Linck en allemand, le président ouvre la discussion sur ces rapports, en commençant par la

Proposition de la section de Neuchâtel ayant trait à éléver la cotisation annuelle de fr. 6 à fr. 10.

Le plupart des délégués avaient reçu de leurs sections le mandat de voter contre cette proposition. Ils avaient reçu ce mandat dans l'idée que l'élévation de la cotisation ne devait servir qu'à faire paraître plus régulièrement et à développer „l'Art Suisse“. — La discussion démontra que tel n'avait pas été l'esprit de la proposition; qu'en proposant une augmentation de la cotisation la section de Neuchâtel n'avait pas seulement pensé à notre journal, mais aussi à donner au comité les moyens de défendre mieux les intérêts généraux de la Société. — Après avoir entendu le pour et le contre, tous les délégués se déclarèrent personnellement d'accord avec l'élévation de la cotisation à fr. 10. — Mais ayant reçu de leurs sections le mandat impératif de voter contre, ils ne purent que promettre de soumettre dès leur rentrée les nouvelles considérations à leurs sections et à les engager à y adhérer.

L'assemblée générale prend acte de cette décision.

Proposition de la section de Paris: Commission fédérale des Beaux-Arts. Cette proposition fut coupée en trois parties.

a. Que la société émette le vœu d'avoir une commission fédérale des Beaux-Arts, représentant mieux les tendances de la majorité des artistes.

Monsieur Maucice Reymond, président de la section de Paris, donne lecture d'un mémoire motivant le vœu émis par la section de Paris. — Les délégués sont d'accord et décident l'insertion au journal du rapport de M. Reymond. (Voir plus loin celui-ci.)

L'assemblée générale se déclare d'accord.

La seconde partie de la proposition:

b. „en outre que la commission fédérale des Beaux-Arts ne soit composée que de cinq membres au lieu de onze“ fut rejetée par les délégués. — L'on fit observer que la réduction du nombre des membres de la commission ne serait pas favorable aux artistes et qu'en plus cette mesure serait difficile à mettre en pratique. — Qu'il ne faut pas oublier que dans la commission doivent figurer des représentants de

la Suisse romande, allemande et italienne et qu'en plus elle doit contenir des peintres, des sculpteurs, des architectes et au moins un juriste.

L'assemblée générale se prononce de même pour le maintien de onze membres.

c. La troisième partie de la proposition de Paris:

„Et qu'avec les économies réalisées, le Département fédéral de l'intérieur s'adjoigne un secrétaire des Beaux-Arts“

fut de même repoussée par 11 contre 5 voix, principalement dans la crainte qu'un secrétaire général des Beaux-Arts aurait une influence bureaucratique sur le développement de notre société et deviendrait petit-à-petit d'un secrétaire un directeur des Beaux-Arts.

L'assemblée générale se déclare aussi d'accord sur ce point avec les délégués.

Une autre proposition de la section de Paris était: „Les femmes artistes peuvent être invitées à faire partie et la Société des Peintres et Sculpteurs suisses.“

En cette question, les délégués se trouvèrent finalement en présence de 12 contre 12 voix.

La section de Neuchâtel proposa alors l'amendement suivant: „Les femmes artistes peuvent être invitées à prendre part à nos expositions en qualité de membres passifs; elles ne payent pas de cotisation et n'ont aucun autre droit.“

Cette proposition fut acceptée par les délégués avec 11 voix contre 7.

La question de l'admission de femmes artistes souleva au sein de *l'assemblée générale* une longue et vive discussion.

Elle a été intéressante et instructive; elle a démontré que l'idée de l'admission de femmes artistes avait fait malgré tout du chemin, beaucoup de chemin depuis 1891, où la section de Zürich la proposa pour la première fois et resta alors toute seule; aujourd'hui plus de la moitié des sections adhère à ce principe.

L'assemblée générale ne pouvant suivant les statuts trancher la question en cette séance, la proposition fut déposée sur le Bureau, afin de trouver son règlement définitif à la prochaine assemblée.

Proposition de la section de Genève. Elle propose qu'à l'avenir le président central ne devra plus être élu par bulletin écrit envoyé à chaque membre, mais comme anciennement directement à l'assemblée générale. Cette proposition entraînant aussi un changement de statuts, est de même déposée sur le Bureau pour être traitée à la prochaine assemblée.

Election du nouveau Président central. Monsieur S. Righini est proposé par les sections de Berne et Lucerne et Monsieur Silvestre par la section de Genève. — Au vote M. Righini réunit les voix de Neuchâtel, Lucerne, Lausanne et Berne; Monsieur Silvestre celle de Genève. — Les délégués des autres sections s'abstiennent, n'ayant pas reçu de mandat à ce sujet de leurs sections. Monsieur Righini déclare, que tant que la rédaction de notre journal devra être faite par le Bureau central, il ne peut accepter la présidence de la

société et prie de reporter les voix qui lui sont échue sur Monsieur Silvestre.

Monsieur Silvestre est proclamé candidat.

L'assemblée générale se déclare d'accord.

Proposition Girardet, relative à l'admission de membres passifs. Après discussion, les délégués se prononcent avec 7 voix contre 3 pour l'admission de membres passifs. — Cette proposition entraînant aussi une révision de statuts, est déposée sur le Bureau pour être traitée à la prochaine assemblée générale.

Proposition de la section de Bâle, concernant l'époque à laquelle l'assemblée générale devra avoir lieu à l'avenir.

Les délégués décident après discussion qu'à l'avenir, l'assemblée générale devra avoir lieu le 15 mai.

L'assemblée générale en prend acte et remet la question au Bureau pour être réglée définitivement à la prochaine assemblée.

Sécession. Les délégués et l'assemblée générale décident de rappeler aux membres de notre société l'article 17 de nos statuts, disant:

„Il est du devoir de chaque sociétaire de servir, selon son pourvoir, les intérêts et l'autorité de la société et d'en écarter tout préjudice.“

Turnus. Sur la proposition des délégués, l'assemblée générale décide de charger le nouveau Bureau d'adresser au Département fédéral de l'intérieur le vœu suivant: „A l'avenir il ne pourra être accordé de subventions qu'aux expositions nommément leur jury sur le même mode que celui de l'Exposition nationale.“

Proposition du Bureau central, relative à la nomination des membres du jury.

Est repoussée par l'assemblée des délégués et l'assemblée générale.

Proposition Emmenegger, concernant la création de réservations de forêts-vierges en Suisse:

La proposition de M. Emmenegger de remercier les deux initiateurs, Monsieur Henri Badoux et Robert Glutz, et de les assurer de notre concours par tous les moyens dont nous disposons, afin que leur idée puisse être mise en exécution le plus tôt possible, est admise à l'unanimité par l'assemblée des délégués et l'assemblée générale.

Propositions personnelles.

Proposition de Monsieur W. Röthlisberger.

„J'ai l'honneur de déposer sur le Bureau la proposition personnelles suivante:

Le Comité central est invité à soumettre aux sections des propositions en vue de la réorganisation et de la nomination du Comité central, sur les bases suivantes:

A l'avenir le Comité central sera composé de 5 ou de 7 membres choisis dans les différentes sections et nommés par l'assemblée des délégués.

Ce comité constituerait lui-même son Bureau et le président nommé par lui serait le président central. Le tout sous

réserve de ratification par l'assemblée générale. Tous les membres sont rééligibles.

Le Comité central se réunirait une fois par mois, à Olten, et les frais de déplacement et d'entretien seraient supportés par la caisse centrale.

Le grand avantage de cette façon de procéder serait de permettre à un grand nombre de sections de participer à la direction générale de la société, de faciliter au Comité central les moyens de se renseigner sur ce qui se passe dans les différentes régions, d'établir des liens constants entre les sections et de faire entrer au Comité central les artistes les mieux qualifiés pour en faire partie. — De plus cela supprimerait l'organisation compliquée de la nomination de président central par bulletins secrets.

W. Röthlisberger.

Mémoire de M. Maurice Reymond:

Messieurs et chers collègues,

La section de Paris m'a chargé de vous lire les quelques notes que voici à l'appui de la proposition que nous avons faite de modifier la composition de la Commission fédérale des Beaux-Arts et de demander au Département fédéral de l'Intérieur de s'adjointre un secrétaire général des Beaux-Arts.

En examinant les choses de loin, nous vous rendons compte que la Commission fédérale des Beaux-Arts accomplit une lourde besogne bureaucratique qui l'empêche de prendre dans notre pays la tête du mouvement artistique; elle se contente de le suivre — et de très loin encore — malgré toute la bonne volonté qu'y apporte chacun de ses membres.

Elle joue auprès du Département de l'Intérieur le rôle de bureau de renseignements.

Elle élaboré des règlements, organise des expositions; elle donne — il est vrai — des préavis d'achats et désigne à l'attention du Département les jeunes artistes qui lui paraissent dignes d'être aidés au début de leur carrière. Et par là la Commission fédérale des Beaux-Arts peut influencer le mouvement artistique pour le présent comme pour l'avenir.

Mais en vertu de quels principes prend-elle ses résolutions?

En vertu d'aucun, elle n'a pas de ligne de conduite, elle n'a pas de vues d'ensemble.

Assaillie de recommandations d'hommes politiques qui, d'ailleurs, prennent une part active à la nomination de ses membres, elle ne peut se soustraire à l'influence ambiante. Elle fait pour le mieux, au jour le jour, s'efforçant de contenter tout le monde et son père — comme on dit!

Il est donc grand temps de rajeunir cette institution. Il faudrait d'abord la décharger de toute besogne bureaucratique en créant, comme nous l'avons dit, un secrétariat général des Beaux-Arts adjoint au Département fédéral de l'Intérieur. Puis il faudrait que la Commission, nommée par les artistes, fût réduite à cinq membres. Son indépendance serait assurée par l'élection; d'autre part ce sont les commissions les moins nombreuses qui travaillent le mieux.

Il est entendu — et nous savons à quel point le Conseil fédéral y tient — il est entendu que la Commission ne donnerait que des préavis, ses décisions pour être réalisées devraient obtenir l'approbation du Conseil, mais il devrait être entendu aussi qu'aucune décision concernant l'emploi des fonds dévolus à l'encouragement des Beaux-Arts ne pourrait être prise sans l'approbation et le préavis de la Commission. J'espère bien que nos hautes autorités fédérales ne verraien là rien de désobligeant. La présidence du Département de l'Intérieur n'échoit pas toujours à des hommes politiques que non seulement nous respectons comme nous respectons tous les magistrats, mais que nous aimons pour leur dévouement à l'art et aux artistes, comme l'honorable M. Ruchet. Il peut se faire que les hasards de la politique portent à ce Département des chefs avouant ingénument qu'ils n'y entendent rien et qui n'en prennent pas moins des décisions qui nous paraissent néfastes pour l'art, profondément malheureuses pour les artistes.

La Commission des cinq aurait donc une influence prépondérante. Son premier soin serait la réalisation d'économies. Voyez, avec le budget annuel de 100,000 francs, combien peu d'œuvres d'art sont acquises. Vous êtes-vous jamais demandé pourquoi?

N'est-il pas injuste pour les artistes que les fonds de la Commission aient été employés souvent pour des travaux qui ne devaient intéresser que le Département des travaux publics? N'est-il pas insensé qu'on immobilise souvent de fortes sommes en vue d'érections de monuments qui n'intéressent qu'un canton, qu'une localité — sans pouvoir d'ailleurs assurer *d'avance* que ce monument aura un intérêt vraiment artistique.

A qui fera-t-on croire que si une célébrité ou un événement d'intérêt local appelle le statuaire, on ne trouvera pas dans la région les fonds nécessaires? Le canton de Vaud a prouvé le contraire.

Messieurs et chers collègues, plus de subventions de ce genre, sauf dans les cas très rares où un monument intéresse la Confédération tout entière. Il n'y en aura pas une statue de moins et elles n'en seront peut-être que meilleures.

Autre notable économie: Il arrive souvent dans nos expositions fédérales qu'une des œuvres exposées intéresse particulièrement un musée cantonal. Si la subvention fédérale n'existe pas, le musée trouverait probablement le moyen d'acquérir cette œuvre. Eh bien, il devrait être entendu que la Commission fédérale pourrait participer dans une certaine mesure à l'acquisition de ces œuvres, comme la Confédération participe à la correction des cours d'eau. On achèterait ainsi bien plus d'œuvres d'art et l'on obligerait les cantons à avoir eux aussi un budget des Beaux-Arts. Si petit fût-il, tout le monde en profiterait et l'on arriverait peut-être à doubler la valeur d'achat de la subvention annuelle de 100,000 francs.

Sans doute d'autres économies seraient réalisables, mais occupons-nous un peu des initiatives que pourrait prendre

la Commission des cinq en vue de la préparation d'un avenir meilleur.

Aujourd'hui nous protégeons les „Jeunes“ — mais comment. Nous leur allouons généralement les moyens d'achever leurs études, d'aller à l'étranger ou de leur faciliter leurs débuts à l'étranger! Nous courons aussi au devant de découvertes certaines. La plupart des ces jeunes gens — je ne dis pas tous — en profitent pour s'expatrier; à moins d'être pourvus d'une puissante personnalité, ils sont perdus pour notre *art national*.

C'est au cœur de la Suisse que nous devrions leur donner les moyens de parfaire leur éducation artistique, c'est par des maîtres suisses — essentiellement entièrement suisses — qu'ils devraient recevoir la dernière impulsion: celle qui les lancerait définitivement dans le bon chemin. Qu'on ne voie pas dans ce que je suggère ici l'idée de la création d'une école des Beaux-Arts; non, mais en cherchant bien, la Commission des cinq trouverait le moyen de réaliser cette idée.

Savez-vous pourquoi, en matière d'art, notre Suisse a failli rester tellement en retard sur toutes les nations civilisées? C'est parce que, nulle part comme en Suisse, le public ne se croit apte à porter sur toutes choses de préemptoires jugements. Cela tient à notre éducation démocratique, où tout le monde se mêle de tout et critique tout.

Or, longtemps, le public a eu, en art, le culte de rendre photographe du *joli*; cela exclut le culte du *beau*, et c'est pourquoi on a condamné Böcklin avant qu'il ne fût imposé à la Suisse par l'étranger. C'est pourquoi on en condamne d'autres aujourd'hui.

Eh bien, la Commission des Beaux-Arts devrait s'ingénier à trouver le moyen de faire l'éducation du peuple; on influencerait légèrement notre public actuel par des conférences données dans nos expositions même ou à leur occasion; on influencerait considérablement l'avenir par l'enseignement dans l'école. L'école est aujourd'hui le grand creuset où se prépare le futur. Par les maîtres de dessins, par les instituteurs, ou par des critiques d'art qui feraient défiler au tableau noir l'image des grandes et belles œuvres d'art du monde entier, accompagnée de commentaires à la portée de tous, on affinera le goût des masses; on préparera pour l'avenir la communion étroite et nécessaire du peuple et de l'artiste au grand profit de l'art.

Voilà, Messieurs et chers collègues, en raccourci d'œuvre à accomplir par la nouvelle Commission fédérale des Beaux-Arts que nous rêvons.

M. Reymond.

Election présidentielle.

Nous expédions en même temps que ce numéro les bulletins de vote pour l'élection du nouveau président. — Prière aux membres de renvoyer leur vote jusqu'au 30 cour. aux présidents de leur section, qui les enverront jusqu'au 5 Décembre au plus tard, au secrétaire central, M. E. Boss à Münsingen (canton de Berne).